

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro : 2.50 francs. Abonnement annuel : 67 francs ; gymnasiens, apprentis et étudiants : 30 francs ; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

Lois mouvantes

Parmi les critères politiques, juridiques et autres qui nous permettent de juger un projet de loi ou de traité, il en est un qu'on néglige souvent, celui de sa complétude: le texte se suffit-il à lui-même ou appelle-t-il des compléments? en d'autres termes, dans quelle mesure l'accepter serait accepter du même coup et par avance une évolution dont nous ignorons les conséquences?

La stabilité du droit est un grand bien. Seule la stabilité des lois permet à chaque citoyen de savoir ce qu'il peut en attendre et en craindre. Elle permet au juge d'affiner l'application par la jurisprudence. C'est dire que non seulement toute modification d'une loi doit obéir à une nécessité impérieuse, mais aussi que son auteur doit viser une nouvelle stabilité. Une loi qui contient en elle-même l'annonce de son changement engendre la méfiance dans la population. Elle court-circuite le parlement, parfois le souverain. Elle décourage l'effort d'approfondissement jurisprudentiel.

Ce mécanisme de changement intégré à la loi – on pourrait aussi dire son «dynamisme interne» – est parfois explicite. Signant le traité sur l'Espace économique européen, par exemple, nous acceptions en même temps son évolution future, retombée automatique de l'évolution du droit européen sur laquelle nous n'avions aucune prise¹. La perspective d'être soumis à un «droit évolutif» joua un rôle principal dans notre refus de l'EEE. Pour Schengen, chaque nouveauté sera traitée comme un avenant que l'on pourra théoriquement refuser. Mais un refus persistant au-delà des procédures prévues pour débloquent la situation débouchera sur une dénonciation de l'ensemble de l'Accord. Et chaque étape acceptée rendra plus impensable un refus de l'étape suivante. Il s'agit là aussi d'un droit évolutif, d'où notre opposition.

Le législateur est parfois tenté, pour des motifs tactiques, de légiférer par étapes. Armée XXI est la deuxième phase d'une révolution discrète tendant à passer

de l'armée territoriale à l'armée hors-sol, de l'armée de milice à l'armée de métier, de l'armée comme pièce centrale de la défense nationale à l'armée comme élément de la police mondiale. Cette révolution nous est imposée selon le procédé vulgairement nommé «technique du salami» et plus vulgairement encore *Salamitaktik*. Chaque tranche tout à la fois dissimule la suivante et l'appelle². La doctrine officielle étant axée sur une adhésion différée à l'Union européenne, il n'était pas difficile de prévoir qu'Armée XXI ne serait qu'une étape. Armée 61 était une armée autonome, Armée 95, une armée de coopération. La volatile Armée XXI est fondée sur l'*interopérabilité* et l'armée qu'on nous prépare, connue sous le nom d'*Army after next*, sera une armée d'intégration. On le savait, mais même les plus méfiants d'entre nous furent surpris du peu de semaines qu'il fallut à l'officialité pour dénigrer une organisation militaire dont elle avait dit monts et merveilles durant toute la campagne précédant le vote populaire.

Le dynamisme interne d'un texte de loi peut encore gésir dans ses insuffisances mêmes, ou alors dans la hâte excessive avec laquelle on a voulu l'imposer. Les désordres qui accompagnent son application induisent nécessairement des réformes complémentaires. C'est ainsi que, dans le Canton de Vaud, la réforme scolaire se nourrit d'elle-même depuis cinquante ans. Le nom même d'«Ecole vaudoise en mutation» annonce un processus de réforme autonome et permanent.

Et l'on va toujours plus loin. Jamais on ne met en cause la réforme précédente. Jamais on ne revient en arrière. C'est ce qu'on appelle l'effet de cliquet. Il a ici deux origines. La première est qu'on n'aime pas mettre en cause publiquement la validité de son idéologie. Secondement, on ne reconstruit pas aussi facilement ni aussi vite qu'on détruit. Nos réformateurs et politiciens scolaires actuels seraient bien incapables de réaliser une école du niveau qu'avait atteint l'Ecole

normale. Même refaire le «Séminaire pédagogique» qui préparait à l'enseignement secondaire est hors de leur portée! Dès lors, une seule issue: la fuite en avant.

Pour certains d'entre eux, d'ailleurs, le chaos est un passage obligatoire si l'on veut instaurer un véritable changement de régime scolaire (ou autre!). Philippe Perrenoud, le penseur romand de la réforme scolaire perpétuelle, estime qu'une réforme authentique n'est pensable que si l'ensemble du monde scolaire est mis cul par-dessus tête en même temps, les structures, les filières et l'organisation territoriale, les programmes, les méthodes et les manuels, le statut des enseignants et des directeurs, leur formation, leurs relations avec les parents, le système d'évaluation, et, bien entendu et pour commencer, le vocabulaire pédagogique lui-même. On y vient.

Ces lois et ces traités, rendus mouvants par dissimulation ou par incompréhension, s'inscrivent dans un mouvement plus général de changement qui affecte tout le monde occidental. Il s'agit d'une disposition d'esprit omniprésente qui accorde d'office la préférence au changement par rapport à la stabilité, engendrant un flux ininterrompu et amorphe de réformes de tout genre, profondes ou superficielles, importantes ou périphériques, dans tous les cas coûteuses, dans le but non de changer ceci ou cela, mais de changer tout court. C'est une force de gravité qui nous attire en permanence vers un futur parfait auquel nous sacrifions constamment notre présent³.

Dans la mesure où nous contestons sur le fond la validité de cette évolution automatique, devons-nous refuser tous les projets où on la voit à l'œuvre, avec le risque que ce refus répété ne démonétise l'ensemble de nos arguments, avec cet autre risque, aussi, que nous rejetions *a priori* une modification nécessaire? Devons-nous au contraire accepter ce bain idéologique de changement comme une donnée inhérente aux problèmes poli-

tiques? Nous risquons alors, au nom d'une efficacité à plus ou moins long terme, de ne plus jamais aller voir au fond des choses.

Le plus prudent nous semble être de juger de cas en cas. Le cas des bilatérales et de leur extension est un bon exemple. Si l'on considérait le mouvement général, les bilatérales allaient évidemment dans le sens d'une perte de contrôle des frontières plus importante que nous ne le désirions. C'était encore plus manifestement le cas avec leur extension aux dix nouveaux membres de l'UE. Contestant ce mouvement, nous aurions dû les refuser. Mais ce rapprochement de l'UE coïncidait avec un éloignement à la fois psychologique et institutionnel de l'adhésion, accompagné d'une reconnaissance implicite par les autres Etats du statut original de la Confédération suisse.

La signature d'un traité classique avait en soi quelque chose de stabilisant qui constituait, au moins dans le domaine de notre politique étrangère, un obstacle solide et durable à l'écoulement continu et déstructuré du changement pour le changement.

OLIVIER DELACRÉTAZ

¹ En fait, nous jouissions d'un droit de veto. Mais, bloquant l'ensemble du processus législatif pour tous les Etats concernés, ce droit était rigoureusement inutilisable pour un petit pays.

² Nous avons vécu un cas extrême de cette tactique en 1977, quand le constitutionnaliste et conseiller aux Etats Jean-François Aubert proposa de nous soumettre par tranche un projet de Constitution fédérale dont l'un des principaux avantages gisait censément dans l'unité!

³ S'il convient de discerner l'avenir en gestation dans le présent, il faut se garder de parler et agir comme si on avait déjà atteint le point oméga auquel l'évolution actuelle semble conduire. Ce court-circuitage du temps, caractéristique de la pensée réactionnaire, pêche en ce qu'elle ne croit ni à la résistance de la nature ni à l'action libre de l'homme.

Revue de presse

Combien coûte le grain de sel?

L'éditorial de M. Jean-Cosme Delaioye dans *24 heures* du 5.11.2005 («Du bonheur d'être petit et Suisse à l'ONU») célèbre les vertus de notre diplomatie dans la machinerie onusienne... La Suisse en effet a proposé – sans guère d'espoir de succès d'ailleurs – «de réduire le droit de veto des puissants dont les Etats-Unis». Notre ambassadeur à l'ONU...

[...] Peter Maurer n'était, hier, pas en mesure de prédire l'issue de sa réforme mais a revendiqué le droit d'avoir des idées (suisses): «C'est déjà un énorme succès qu'on en parle. Dans trois semaines, certains diront que nous avons agacé, voire énervé avec notre projet

mais au moins nous aurons fait parler les capitales du monde.» *La Suisse ne reformera pas l'ONU à elle seule mais, en trois ans, elle peut revendiquer d'avoir réussi à mettre son grain de sel.*

Enfin on parle de nous! Etant donné les millions que la Suisse a versé en trois ans à l'ONU, on serait curieux de savoir quel est le prix du grain de sel.

De l'agriculture à la fessée

Il faut absolument une loi fédérale interdisant, non pas la maltraitance déjà proscrite, mais tout châtiment corporel (gifle, fessée, etc.). C'est ce que demande le rapport *Violence envers les enfants: concept pour une prévention globale* élaboré par une commission

fédérale. M. Alain Rebetez dans *L'Hebdo* du 3.11.2005. («La fessée, la loi et la rage d'interdire») nous fait découvrir par quel cheminement administratif tortueux on en est arrivé là:

[...] Grâce à Dieu, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) a créé la Centrale pour les questions familiales. Vous n'en avez jamais entendu parler mais elle existe. J'ai vérifié. Elle est chargée de «surveiller l'application de la loi fédérale sur les allocations familiales dans l'agriculture». Apparemment, ça laisse un peu de temps libre; elle s'occupe aussi de la prévention de la violence au sein de la famille. Mandatée par l'OFAS, la Centrale a mandaté à son tour les auteurs de l'étude. [...]

Les auteurs de l'étude proposent donc d'interdire par voie légale ces châtiments corporels, puis de créer dans tous les cantons des postes de délégué à la prévention des mauvais traitements, et enfin de dispenser une formation aux parents et d'augmenter leurs «compétences éducatives» grâce à des organismes adéquats. [...]

Tout ça à partir des allocations familiales dans l'agriculture. C'est admirable. Comme l'araignée qui secrète à mesure le fil nécessaire pour tisser sa toile, l'administration fédérale poursuit imperturbablement son œuvre pour quadriller le pays et toute sa population.

E. J.

Utopistes fatigués

Dans un entretien récent diffusé par la chaîne de télévision Arte, l'écrivain français Michel Houellebecq s'est comparé à un sismographe. Il a déclaré enregistrer les moindres soubresauts des mœurs d'aujourd'hui. C'est en effet ce qu'il réussit le mieux. L'uniformisation planétaire des comportements superficiels fait qu'on rencontre partout, dans le Pays de Vaud aussi, les pathétiques créatures que l'auteur se plaît à décrire depuis *Extension du domaine de la lutte*, paru en 1994.

Comme la politique est l'art de gouverner les personnes et qu'il convient donc de les mieux connaître, *La Nation*, journal politique, s'occupe de littérature, même si Michel Houellebecq usurpe sa réputation de réactionnaire et que dans son dernier roman, *La Possibilité d'une île* (Fayard), la politique soit considérée comme une badi-nerie.

Daniel et ses clones

Bien que l'action principale de *La Possibilité d'une île* se déroule de nos jours, le roman relève de la science-fiction.

Le héros, Daniel, quadragénaire cynique au physique ordinaire, dont l'auteur retranscrit le «récit de vie», a fait fortune en monnayant ses talents d'humoriste; il mène une existence oisive. Son seul véritable intérêt est le plaisir sexuel, insurpassable selon lui. Il recherche l'amour absolu, synthèse d'une vie sexuelle accomplie et d'affection. Malheureusement, dans l'existence de Daniel, sentiment amoureux et plaisir sont dissociés. Son amour pour Isabelle, sa seconde femme, est réciproque, mais il perçoit chez elle des réticences sensuelles qui le navrent. Il conçoit une vraie passion pour la jeune Esther, de 25 ans sa cadette, qui lui procure tout le plaisir imaginable sans l'aimer vraiment. Elle le trompe avec de multiples amants et ne s'attache à personne. Elle fait partie de ces femmes modernes qui, selon Daniel, ont compris que l'amour est une supercherie inventée par les hommes pour les subjuguier. Les femmes de la nouvelle génération ont secoué ce joug; elles ignorent les sentiments. Elles participent à la compétition érotique dans le même état d'esprit consumériste que les mâles.

La rivalité sexuelle préoccupe beaucoup Houellebecq. Elle est source d'amertume et de désespoir pour ses héros. La société moderne magnifie le plaisir; elle excite chacun à en consommer le plus possible, mais seule une élite de gens beaux, jeunes et

forts est en mesure de satisfaire des désirs portés à incandescence par la mode et la publicité.

Daniel finit par se suicider parce qu'il désespère de jouir jamais de l'amour d'Esther.

Avant de mourir, Daniel est entré dans la secte élohimate (dont le gourou ressemble à Raël comme deux gouttes d'eau...) où un savant conduit des recherches sur la duplication de l'ADN. Daniel a laissé son empreinte génétique à la secte et sera réincarné quelques centaines d'années plus tard, le secret de l'immortalité ayant été percé. Le lecteur apprend le suicide de Daniel I grâce aux témoignages de Daniel 24 et Daniel 25 qui, autour de 4000 après J.-C., commentent le récit de vie de leur «original».

Daniel 24 et 25 appartiennent à une espèce néo-humaine débarrassée de la souffrance et des soucis corporels. Les individus vivent désormais séparés les uns des autres, sans possibilité de contact physique, «autotrophes», car trouvant leur nourriture en eux-mêmes. Après sa disparition, semblable à celle d'une flamme de bougie qu'on éteint, Daniel 24 est immédiatement remplacé par Daniel 25. L'immortalité n'apporte cependant pas le bonheur. Certains néohumains s'ennuient; ils éprouvent comme une nostalgie de l'amour. Daniel fuit sa résidence protégée; il espère en l'avènement des «Futurs», lesquels connaîtront l'immortalité associée à la joie continue d'exister.

Houellebecq et Maupassant

Houellebecq se veut un disciple du philosophe pessimiste allemand Arthur Schopenhauer (1788-1860). Ce penseur croyait qu'une sorte de volonté de vivre aveugle et irrationnelle constitue le fond de la réalité. Bien que le monde soit une vallée de larmes où les hommes oscillent entre le désir et l'ennui, ces derniers s'obstinent contre tout bon sens à se reproduire.

Schopenhauer a influencé beaucoup d'artistes, entre autres Maupassant. La relecture d'un court roman de cet auteur, *Une Vie* (1883), révèle plus d'une similitude avec Houellebecq.

Chez l'un comme chez l'autre, la concupiscence balaie tout, notamment les règles morales. Le désir masculin et la sentimentalité féminine se combattent. Chez Houellebecq, les descriptions crues abondent, ne dépassant pas le niveau stylistique des revues pornographiques. Bridé par la

censure de l'époque, Maupassant se contente de suggérer la tension sexuelle et en décrit les résultats plutôt que l'assouvissement, ce qui donne à son écriture une grande vigueur.

Chez les deux auteurs, les enfants sont mal vus, soit tyranniques soit gâtés, objets de substitution à un amour conjugal raté. Ils exploitent leurs parents; la génération montante opère un véritable holocauste de vieux. Chez Houellebecq, les enfants ne sont même plus désirés. La secte élohimate est proche du mouvement américain «childfree» qui s'oppose à l'engendrement.

En revanche, la compassion envers les animaux est prônée. L'affection des bêtes remplace l'amour humain déficient. Les méchants ne le comprennent pas. Dans *Une Vie*, un prêtre fanatique massacre des chiots; chez Houellebecq, le chien du narrateur, Fox, est écrasé par des ouvriers tandis que son clone, des millénaires plus tard, est étripé par les Sauvages, humains demeurés à l'état primitif.

Les deux écrivains soulignent à maintes reprises la solitude irrémédiable des êtres humains. Les malheurs qui les frappent paraissent invraisemblables à force d'exagération, mais la nature fait contraste avec leur misère. L'irruption du printemps, la douceur de l'air, la tiédeur de l'eau de mer rassèrent.

Chez Houellebecq comme chez Maupassant, les classes inférieures sont plus dures au mal que les élites fortunées dont elles guettent la chute.

Les deux auteurs sont athées. Dieu n'est au mieux qu'une illusion consolatrice. «Dieu, c'était quand même sympa!» a déclaré Houellebecq.

Maupassant et Houellebecq disent les mêmes choses avec des moyens inégaux. Le premier est plus artiste, 180 pages lui suffisent pour peindre l'effondrement de la petite noblesse normande au milieu de XIX^e siècle. Il en faut trois fois plus à Houellebecq pour accumuler les pseudo-notes de synthèse scientifiques ou sociologiques qui seraient mieux à leur place dans les revues de vulgarisation.

Un livre «intéressant»

Maupassant était fort et bien bâti; ses conquêtes féminines ne réussissaient pas à épuiser l'énergie qui s'est transmise à son style. Houellebecq, décharné, faiblard, metteur en scène de sa dépression, sait surtout tirer les ficelles médiatiques. Bien qu'il bredouille devant les caméras, il sait lâcher de petites phrases provocantes au bon moment, entretenant la confusion entre ses déclarations et celles de ses personnages. Il

aborde des thèmes plus vastes que maint roman narcissique contemporain, mais l'accumulation de détails dégoûtants sur la déchéance et la laideur finit par lasser.

Il faut pourtant lui reconnaître un certain humour pince-sans-rire. Ses portraits de bourgeois aisés socialistes sont hilarants.

Quelques pages amusantes ne sauvent pas un livre. Nous ne relisons jamais *La Possibilité d'une île*. Une fois l'intrigue connue, le roman ne séduit plus, il n'offre aucun agrément stylistique. Il ne nous éclaire pas non plus sur le destin de notre monde. L'idéologie véhiculée par Daniel et ses clones ne vaut pas grand-chose. Le pessimisme verse vite dans la facilité car le désespoir, bien réel, est bavard. Tout le monde a à se plaindre de divers malheurs et sait que la vie finit mal. Néanmoins le bonheur et la joie existent, là est le mystère: «Je viens je ne sais d'où, je suis je ne sais qui, je meurs je ne sais quand, je vais je ne sais où, je m'étonne d'être aussi joyeux» dit un sage de l'Allemagne médiévale. Des auteurs plus profonds que Maupassant, *a fortiori* que Houellebecq, ont mis ce paradoxe en évidence, à commencer par Molière. On rit, on jubile même au spectacle de ses pièces alors que plusieurs de ses personnages n'auraient rien de mieux à faire que de se supprimer, comme Arnolphe dans *L'Ecole des femmes*, Armande dans *Les Femmes savantes*, ou le misanthrope Alceste, et même Harpagon. Pourquoi une série accablante de malheurs n'exclut-elle pas la persistance obstinée de la joie de vivre? Qu'est-ce qui fait que la vie continue?

Les Daniel sont des utopistes déçus. Ils espèrent que l'humanité atteindra un jour l'état divin par des manipulations techniques. Or en l'an 4000, elle n'y parvient toujours pas, au contraire, elle regrette la joie perdue et son corollaire, la souffrance.

Le pessimisme vulgaire provient d'un progressisme désenchanté, d'un refus du bonheur présent au profit d'une perfection hypothétique. C'est ce thème qu'il faudrait creuser.

Après deux siècles de culte du progrès, l'Occident est en effet en proie à une sorte de suicide collectif, se traduisant par une natalité déclinante et un goût prononcé pour des «fins de vie» prétendument «dignes». Michel Houellebecq ne nous aide pas à comprendre les causes de cette dérive dont il est lui-même partie prenante.

Son livre est un document sur la maladie, un document «intéressant», rien de plus.

JACQUES PERRIN

Aspects de la vie vaudoise

Encore et toujours Schubert

(fm) Vous avez peut-être vu en ville des affiches avec ce prénom germanique *Franz* en diagonale. Derrière ce titre laconique et un brin énigmatique se cache un mini festival Schubert. Encore du Schubert? Deux mois après les Schubertiades de Neuchâtel, il peut en effet paraître superflu de consacrer une série de concerts au compositeur viennois. Mais d'une part on ne se lasse pas d'entendre du Schubert, d'autre part il s'agit d'un festival unique en son genre, non parce qu'il

est (presque) entièrement consacré à l'auteur de *La Truite*, mais parce qu'il ne propose que des œuvres de l'année 1828. Pourquoi 1828? C'est la dernière année du musicien et, présentant sa fin prochaine, il offre au monde musical une prodigieuse série de chefs-d'œuvre qui n'a pas d'équivalent dans l'histoire de la musique. Le festival débute ce 11 novembre et se termine le 20 du même mois avec la *Messe en mi bémol majeur* dont certaines pages résonnent comme un *requiem*. Mais pourquoi ces dates? Le 11 novembre 1828, Schubert est victime d'un empoisonnement alimentaire qui sera, semble-t-il, cause de son décès quelques jours plus tard, le 19 novembre. Ce festival, qui comprend neuf concerts, on le doit à... un vigneron de Villeneuve fou de Schubert et qui a su entraîner dans sa passion des artistes de premier plan comme le quatuor Sine Nomine, le chœur Pro Arte, l'Ensemble vocal de Lausanne, les pianistes français Marie-Josèphe Jude et Jean-François Heisser, la contralto Nathalie Stutzmann, etc.

[Tous les concerts ont lieu à la salle Del Castillo de Vevey. Renseignements et réservations au 021 925 94 94]

Au sujet des dimanches fédéraux

Certains de nos lecteurs n'ont pas compris l'aspect centralisateur de la votation sur le travail dominical dans les gares et aéroports. Il est vrai que, formellement, le peuple ne doit se prononcer, le 27 novembre, que sur une modification de la loi fédérale sur le travail qui régleme déjà (et depuis près de 130 ans pour l'industrie) de façon unifiée les conditions de travail en Suisse. Cette loi interdit le travail dominical avec quelques exceptions. Cependant, ce sont les cantons qui sont compétents pour fixer les heures d'ouverture des commerces sur leur territoire, sauf dans les gares (cette dérogation nous semblait d'ailleurs injustifiée).

L'autorisation pour les entreprises situées dans les gares importantes et aéroports d'employer du personnel le dimanche sans autre formalité s'appliquerait dans toutes les gares jugées dignes par la Confédération, sans que la population des

cantons concernés puisse se prononcer sur l'opportunité de l'ouverture dominicale de ces commerces. Si, par exemple, la modification est acceptée par une majorité du peuple suisse, malgré un refus farouche des citoyens bâlois, les commerces d'articles de sport et de multimédia de la gare de Bâle pourront tout de même rester ouverts sept jours sur sept. Ainsi, la Confédération élargit de fait les heures d'ouverture de certains magasins, sans tenir compte de la politique cantonale en la matière, créant aussi une pression sur les autres commerces citadins.

Il s'agit donc bien, le 27 novembre prochain, d'une centralisation «à froid». Par petites touches, par des atteintes apparemment insignifiantes, la compétence et l'autonomie des cantons sont réduites à la portion congrue. Nous estimons qu'il est de notre devoir de relever ces cas... et de voter en conséquence.

O. K.

LA NATION

Rédacteur responsable:

Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:

Place Grand-Saint-Jean 1

Case postale 6724, 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8 h - 10 h)

Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch

Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

Imprimerie Beck, Lausanne

Les partisans de l'ouverture

Motivations confuses

Dans *Le Temps* du vendredi 14 octobre 2005, M. Jean-Claude Rennwald publie un article au titre certes un peu long, mais très accrocheur: «Pour forcer la porte de l'adhésion, il faut un brin de machiavélisme». L'intitulé semble gage de sincérité et l'on croit se lancer dans la lecture d'un plaidoyer pour l'adhésion de la Confédération à l'Union européenne. Cependant, le titre ne dit rien encore sur les motivations véritables de nos machiavéliques pro-européens. Certes, l'auteur de l'article en cause brûle bel et bien de voir la Suisse rallier l'Union au plus vite et ne reculera point devant une certaine bassesse pour atteindre cet objectif. Certes, torpiller les accords bilatéraux n'est point pour lui faire peur, cela ne nécessiterait qu'un «brin» de manipulation. On n'aurait cependant rien compris à l'article évoqué si l'on n'y relevait pas l'énoncé des motivations véritables de M. Rennwald et de ses suiveurs. La basse politique ne fait point battre le cœur de tels internationalistes. En fait, le conseiller national socialiste et vice-président de l'USS s'attache avant toute autre chose à l'«ouverture» érigée en but ultime, en «valeur» diraient certains. Son article ne tente point de nous tromper longtemps. Dès les premières lignes, le lecteur se trouve édifié par le rappel et l'analyse des victoires et des déconvenues des «partisans de l'ouverture à l'Europe et au monde» (sic). Les votations consacrées à l'adhésion de la Confédération au FMI et à la banque mondiale, aux bilatérales I, à l'entrée à l'ONU, à Schengen/Dublin, à l'extension de la libre circulation des personnes aux nouveaux pays membres de l'Union, à l'initiative «Oui à l'Europe» ou même à l'adhésion à l'EEE se rappellent à notre mémoire. Le lecteur songe alors qu'on lui propose une lecture consacrée aux intérêts de la Confédération ou tout au moins de l'Europe, voire même du monde. Point du tout. Ces réalités triviales ne sauraient motiver des «pro-européens» capables de saboter la politique fédérale pour jeter les vingt-six cantons dans la gueule de l'Union. Les motivations de ces tristes sires sont bien plus fumeuses. Il y entre une part de fausse eulphie, mêlée d'internationalisme désincarné, une part d'utopie super nationale et une part de faux courage, susceptible de motiver le sabotage imbécile de notre politique étrangère.

Fausse eulphie et internationalisme désincarné

Les «partisans de l'ouverture» ne peuvent aimer tout à fait l'Europe pour elle-même, ni comme partenaire privilé-

gié, ni même comme nation de substitution. Pourtant habitués à se tenir dans le monde des idées, ces éternels insatisfaits ne peuvent attacher longtemps leur esprit fantasque à l'objet de leurs convoitises immédiates. Pour ces internationalistes sans cesse frustrés, l'Europe ne saurait constituer autre chose qu'un point vers l'Etat mondial sans caractéristiques précises dans lequel se fondront nations et civilisations. Véritables mondialistes, ces «pro-européens» autoproclamés ne conçoivent nullement l'Europe comme une entité géographique ou culturelle particulière. Elle n'est pour eux qu'un idéal sans frontières ni existence concrète. Ni tout à fait des réalités, ni tout à fait des principes, les «valeurs» qui sous-tendent mollement cet idéal tracent la seule frontière qui compte et séparent à jamais les obscurantistes et les justes. Du reste, le «partisan de l'ouverture» prétend savoir ce qui est bon pour la planète et l'univers, sa pensée se meut à cette échelle. Son esprit demeure cependant dépourvu de tout objectif concret, incapable de revenir au réel. Que des questions concrètes viennent à se poser, que l'Europe et ses populations se portent mal ou se plaignent n'est pas fait pour troubler l'internationaliste.¹ Ce redoutable théoricien se détourne de la réalité concrète du monde en ne le pensant qu'en termes abstraits, loin de toute réalisation humaine. L'idéologie révèle ici son vrai visage, celui de l'arrogance et de l'inconscience. Les dévots de cette fausse religion prônent plus volontiers le refus de la fermeture d'esprit ou de la crainte qu'ils ne précisent à quoi s'ouvrir ou en quoi placer sa confiance. Volontarisme politique dangereux, l'internationalisme va aujourd'hui jusqu'à proposer le simple refus de l'indépendance comme dogme unique. Nous touchons ici au problème principal posé par cette pauvre doctrine: envisageable en principe, elle demeure un rêve incertain, pour lequel d'aucuns se révèlent prêts à tout mettre en l'air sans réfléchir. La seule défense contre cette coupable légèreté réside en fait dans l'amour quasi filial que le patriote voue au pays particulier qui est le sien.

Utopie d'une super nation

L'attitude en cause mise tout sur les idées, véritables ou fausses, tout sur la théorie et l'idéologie, rien sur le monde, rien sur les populations. Or, l'impossibilité pour aucune communauté de réaliser pleinement son bien commun en autarcie ne fait pas tout. L'existence d'une nature humaine unique et la possibilité toute théorique de concevoir une nation universelle non plus. L'échec de la tour de

Babel incite en effet à la dernière prudence. Dédire la nécessité ou la supériorité d'une nation continentale, globale ou que sais-je encore de notre simple capacité à en concevoir l'idée nous porte plus loin que la logique ne l'exige. L'unité politique ne saurait constituer une condition nécessaire à la réalisation de la nature humaine. L'expérience quotidienne nous démontre le contraire avec éclat. Nous le constatons à chaque heureux contact avec une œuvre d'art ou une pensée philosophique issue d'une nation qui n'est pas la nôtre. L'existence de tels liens noués à travers le temps et l'espace entre ce que chaque culture produit de plus spécifique prouve bel et bien l'universalité de chaque communauté véritable, même la plus petite ou la plus rudimentaire. Force est donc de constater que chaque nation réalise pleinement la nature humaine, en ce qu'elle reconstruit l'unité et l'universalité de l'homme sur son territoire. N'en déplaise aux partisans des «valeurs» européennes ou universelles, une nation mondiale ou européenne unique ne constituerait pas une entité d'une autre nature que les nations séparées auxquelles bien des personnes vouent aujourd'hui un attachement de patriote. La nation globale elle-même ne saurait se passer d'adopter mille particularismes linguistiques, juridiques, religieux et culturels. Une telle nation n'atteindrait pas non plus, du fait de son unicité, un degré de perfection concrète plus grand que n'importe quelle autre nation. Une telle réalisation n'est du reste pas chose aisée. A considérer la somme d'énergie, de volonté, d'intelligence et de chance nécessaire aux nations privilégiées pour se constituer en ensembles cohérents et leur incapacité à éviter toujours la décadence, la guerre civile et les invasions, on prend la mesure de ce qui nous tient éloignés de l'Etat mondial. Nier cette évidence et abandonner la perspective nationale réelle porte seulement aux rêveries les plus stériles et à l'abandon le plus délétère. Renoncer ainsi à empoigner les problèmes nationaux pour nous en remettre à des ensembles plus grands revient à nous livrer tout bonnement aux plus forts.²

Sabotage imbécile de notre politique étrangère

«[L]intégration de la Suisse dans une Europe non seulement économique, mais qui, malgré ses difficultés actuelles, se veut aussi un projet collectif, politique, social et culturel»³ n'a donc rien

pour motiver les bouleversements politiques majeurs qui ne manqueraient d'accompagner l'adhésion. Abandonner plus encore de notre souveraineté à un organisme international qui, placé toujours d'avantage en concurrence avec ses Etats membres à mesure de son développement, prétendra tôt ou tard constituer une nation n'a rien pour susciter notre enthousiasme. La perte de souveraineté cantonale et fédérale qu'elle entraîne, la mise en danger qu'elle représente pour nos structures politiques non centralisées et assez représentatives des intérêts populaires ne sauraient être oubliées au profit d'une utopie enfantine et lourdement mêlée d'idéologie. Aucun machiavélisme ne saurait non plus attirer notre confiance au point de nous faire renoncer aux résultats d'après négociations bilatérales. En date du 25 septembre 2005, la Confédération a réaffirmé sa volonté de conduire une politique originale, distincte de celle des autres pays européens. Ce mode de faire nous satisfait à bon droit, puisqu'il nous rapproche de l'un de nos partenaires, mais ne porte point d'atteintes intolérables aux cantons ou à la Confédération, ni ne menace nos intérêts économiques. Par conséquent, engagés comme nous le sommes dans la voie bilatérale, nous ne pouvons plus que considérer la demande d'adhésion comme un document sans intérêt, qu'il serait logique de retirer. Loin de constituer une insulte à l'Union européenne, ce retrait entérinerait définitivement un statut de *Sonderfall*, que l'Union reconnaît implicitement par sa simple participation aux négociations en vue de régler nos rapports. Nul «pro-européen» ivre de ses «valeurs» mais oublieux tout à la fois de l'intérêt et de la réalité des cantons, de la Confédération et même de l'Europe ne nous convaincra du contraire. Pour ne pas reconnaître les frontières nationales, l'idéologie internationaliste ne s'en affranchit pas pour autant de ses propres limites.

PIERRE-FRANÇOIS VULLIEMIN

¹ Jacques Perrin, «L'Europe, esprit sans corps», *La Nation* N° 1750, 21 janvier 2005.

² Olivier Delacrétaz, *Le goût du bien commun*, Cahier de la renaissance vaudoise 143, 2005, p. 124 à 133.

³ Jean-Claude Rennwald, «Pour forcer la porte de l'adhésion, il faut un brin de machiavélisme», *Le Temps* du 14 octobre 2005. Cet intéressant article demeure disponible sur la toile pour la modique somme de 2,50 francs. (www.letemps.ch).

Lavaux est déjà sauvé

Selon une disposition transitoire de la nouvelle Constitution vaudoise, les articles de l'ancienne Constitution protégeant les sites de Lavaux et de la Venoge demeurent en vigueur tant qu'ils n'ont pas été convertis en lois. On ne saurait mieux dire que Lavaux restera aussi bien protégé que par le passé. Le passage du niveau constitutionnel au niveau législatif relève plus de la logique constitutionnelle qui veut que toutes les régions vaudoises soient également l'objet des soins attentifs du politique, que de la volonté d'entourlouper le peuple.

Pourquoi faudrait-il sortir à nouveau Lavaux du reste du Canton en le mentionnant expressément dans la Constitution?

Un certain nombre d'habitants de Lavaux considère que l'acceptation de l'initiative «Sauvez Lavaux bis» faciliterait l'inscription – actuellement envisagée – de Lavaux dans l'inventaire très sélect du patrimoine mondial de l'UNESCO. Nous comprenons leur souci, tout en conservant une indéfectible méfiance à l'égard de ces grands machins supranationaux. Mais nous ne croyons pas que la Constitution vaudoise ait pour fonction de faciliter ce genre d'opération. Et surtout, la région est suffisamment convaincante par elle-même pour n'avoir pas besoin de cette «redondance constitutionnelle», selon le mot du dernier *Patrons*.

D.

Votations du 27 novembre

NON à l'initiative «sauver Lavaux»	NON à la construction d'une animalerie à Dorigny	OUI à la modification de la Constitution sur les participations de l'Etat
NON à la modification de la Constitution sur les élections judiciaires	NON à l'initiative fédérale «pour des aliments produits sans manipulations génétiques»	NON à la modification de la loi sur le travail.

Milice, que deviens-tu ?

La question est à la mode et l'entrée en vigueur d'Armée XXI n'a pas épuisé le débat. Il faut savoir gré au Commandement de la Brigade d'infanterie 2 d'avoir placé son séminaire d'automne sous ce titre: «Armée de milice – Armée professionnelle – Armée de métier». Les exposés présentés, généralement de haut niveau, n'ont pas débouché sur des conclusions catégoriques et concordantes – ce n'était pas leur but – mais ont mis en évidence les difficultés du sujet. C'est sur l'une d'entre elles que nous nous bornons ici à quelques réflexions.

Tout système d'organisation militaire, de recrutement ou d'instruction présente des avantages et des inconvénients généralement connus et reconnus. La difficulté provient de ce que le choix entre diverses solutions n'est pas libre, en raison des contraintes de l'histoire. On l'a assez dit: les Etats survivent par les raisons qui les ont fait naître. Or la Confédération suisse est née d'une volonté commune des cantons de défendre leur indépendance ensemble et au besoin par les

armes, mais sans recourir à une armée de métier. Le «service militaire» (notez bien le sens de ces deux mots) a été longtemps inscrit dans les mœurs: «Dans nos cantons chaque enfant naît soldat». Le souvenir des batailles livrées ensemble (parfois à contresens pour les Vaudois) reste vivace, comme celui du siège de Vienne par les Turcs en 1683 dans l'esprit des Autrichiens (presqu'au point de compromettre, on vient de le voir, l'ouverture de pourparlers d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne).

Cette volonté commune de défendre ensemble la totalité du territoire helvétique inspire aujourd'hui encore les Confédérés appelés sous les drapeaux. Les mobilisés de 39-45 l'ont vécu: les Vaudois les plus fédéralistes et portés au NON systématique sont allés sans la moindre réticence (souvenir personnel!) défendre les ponts de Bâle aussi résolument que les fortins de la Promenthouse.

On touche ici l'importance d'un service militaire généralisé et unifié pour la conservation d'un état d'esprit commun

en dépit de divergences fortes, voire essentielles, dans d'autres domaines. Il faut reconnaître, que cela plaise ou non, qu'un glissement d'une armée de milice à une armée professionnelle, aux motivations bien différentes, serait de nature à affaiblir la cohésion confédérale. Le maintien d'une obligation générale de servir est conforme, en dépit de ses inconvénients, à l'intérêt général et à long terme de la Confédération, donc des cantons.

Mais ici, nouvelle difficulté: la tendance, pour des raisons financières mais aussi de doctrine d'engagement, est de réduire les effectifs mobilisables. Un système de milice fortement enraciné doit autant que possible s'étendre à toute la population (sauf raisons d'âge, de santé... et de sexe?), mais cela donne trop de monde, si bien qu'on cherche à atténuer cette contradiction soit en facilitant les exemptions, soit en imaginant des missions autres que la défense du territoire.

Nous n'avons pas la prétention d'apporter des solutions et il est prématuré de

porter des jugements définitifs sur Armée XXI. Le monde évolue, bien sûr, et les besoins de demain ne sont pas identiques à ceux d'hier. Mais les constantes de l'histoire sont tenaces. La prudence commande d'envisager l'avenir sous plusieurs éclairages, mais l'essentiel reste immuable: la mission première de la Confédération, tous moyens civils et militaires confondus, est de conserver un espace commun de liberté et de sécurité. Cette priorité n'implique aucun refus d'ouverture, mais un constant souci de ne pas laisser l'accessoire et l'occasionnel l'emporter sur l'essentiel et le permanent.

La place du système de milice dans le contexte suisse actuel n'est pas facile à définir; mais ce n'est pas seulement un problème militaire. On touche ici aux fondements de la cohésion confédérale, fragile comme chacun sait dans d'autres domaines. Comment respecter les contraintes de l'histoire sans ignorer les changements?

PHILIBERT MURET

Rongeurs à rejeter: on nous écrit

L'article de M. Cédric Cossy dans la dernière Nation contre l'animalerie de Dorigny me laisse un peu songeuse car les arguments qu'il développe paraissent erronés principalement à trois points de vue:

1. *au point de vue fédéraliste: l'EPFL et l'UNIL obéissent à deux maîtres différents. Seul entre donc en considération, du point de vue vaudois, l'intérêt de l'UNIL. Or celle-ci développe, depuis cinq ans déjà, des recherches en relation avec le CIG et en fonction de la nouvelle animalerie; elle occupe de ce fait, dans les domaines de sa recherche, une position de pointe, bien devant l'EPFL. Un Non à l'animalerie équivaldrait à garantir à l'EPFL de pouvoir coiffer l'UNIL au poteau dans les cinq ans à venir.*

2. *Au point de vue scientifique: M. Cossy voudrait refuser l'animalerie afin d'assurer «une bonne formation de base à de futures élites» plutôt que de «financer des recherches fondamentales». Si j'approuve profondément ses préoccupations que je partage au demeurant, je dois quand même relever que c'est là toute la démarche que certains poursuivent en haut lieu, afin de réduire les universités cantonales au rang de hautes écoles spécialisées dans l'enseignement de base tandis que quelques fleurons fédéraux pourront avoir l'exclusivité des recherches juteuses de prestige. Il faut prendre garde à ne pas dissocier la recherche de l'enseignement de base. Celui-ci doit pouvoir bénéficier des retombées tant scientifiques que financières éventuelles de la recherche. Il faut donc que les deux demeurent réunis entre les mains du même maître.*

3. *Au point de vue rationnel: l'EPFL consacrer sa recherche à un autre domaine que l'UNIL. Il n'y aura donc pas de vrai doublon. En outre, d'un point de vue fonctionnel, il serait aussi peu économique de vouloir grouper toutes les souris servant à des recherches différentes dans le même espace que de réunir tous les ordinateurs et tous les appareils téléphoniques d'une entreprise dans le même bureau.*

La votation du 27 novembre sur l'animalerie concerne directement le fédéralisme. Il n'est pas impossible que le fameux «projet triangulaire» ait été en son temps mal géré politiquement par notre

Canton. Mais refuser maintenant l'animalerie, ce serait accentuer irréversiblement les défauts de cette mauvaise gestion au seul préjudice de l'UNIL et du Canton. Je voterai donc OUI.

SUZETTE SANDOZ

Comme beaucoup de défenseurs de l'animalerie, M^{me} Sandoz suggère que, sans cette animalerie, il n'y a pas d'avenir pour la recherche scientifique à l'UNIL. Cette alternative n'est pas justifiée: la génomique de la souris est une tendance scientifique parmi d'autres qui ne mérite pas forcément qu'on lui sacrifie tout. D'autres domaines des sciences de la vie tout aussi prometteurs peuvent prétendre à une part du gâteau.

M^{me} Sandoz invoque le sentiment fédéraliste de nos lecteurs. Il eût mieux valu le faire à l'époque du vote sur le projet triangulaire, réorganisation lourde qui a conduit à une perte quasi totale de souveraineté du Canton en matière de sciences universitaires!

Sur le plan fédéraliste toujours, nous n'aurions aucune nostalgie revancharde à voir l'EPFL «coiffer l'UNIL au poteau» dans le domaine de la génomique de la souris. Comme ancien doctorant universitaire en chimie, nous avons autrefois profité d'une véritable collaboration entre les deux Hautes Ecoles. Une telle collaboration nous paraît plus fructueuse que la concurrence – qui est au mieux de l'indifférence – séparant les deux institutions. Enfin, le Centre intégratif de génomique (CIG), quoique financé entièrement par les Vaudois, est une institution gérée de manière tripartite par les universités de Genève, de Lausanne et l'EPFL. En ce sens, l'UNIL et le Canton ne seront pas souverains pour décider de l'utilisation de la future animalerie de Dorigny.

Au point de vue scientifique, le sur-saut visant à défendre des recherches scientifiques de pointe à l'UNIL intervient trop tard. L'UNIL, dans le cadre du projet triangulaire, a cédé trois sections scientifiques à l'EPFL (maths, physique et chimie) et une à l'UNIGE (pharmacie). Cette opération dégageait annuellement 22 millions de francs à consacrer aux sciences de la vie. L'UNIL n'a cependant pas réussi, en quatre ans, à utiliser cette manne pour développer une recherche «juteuse de prestige» dans ce domaine. La question est donc de savoir s'il convient d'injecter de nouveaux millions

pour soutenir une grande mutilée pas capable de se prendre en charge.

Au point de vue rationnel, nous comprenons que chaque chercheur souhaite disposer de la centaine de souris nécessaires à ses expériences aussi près que possible de sa place de travail. On nous propose toutefois la construction d'une animalerie de 25000 rongeurs, ce qui n'est pas une infrastructure vraiment comparable à des téléphones ou des ordinateurs portables. Ce n'est d'ailleurs pas la localisation de cette animalerie, mais plutôt sa taille qui pose problème. Pour reprendre l'analogie télématique, construire une nouvelle animalerie à Do-

rigny reviendrait à mettre cinq téléphones sur le bureau de chaque chercheur.

M^{me} Sandoz le concède, le projet triangulaire a été mal géré. Devons-nous en conséquence, selon le principe de la «dépense gâchée», y aller de plus de 11 millions d'investissement, simplement pour éviter d'«accentuer irréversiblement les défauts de cette mauvaise gestion»? Une telle fuite en avant n'est pas acceptable dans l'état actuel des finances vaudoises. Nous persistons donc à recommander un NON à la construction d'une animalerie à Dorigny.

C. C.

Le Coin du Ronchon

Pour une harmonisation des fous et des enfants

Les écoles sont différentes d'un canton à l'autre! *La Nation* a déjà parlé et parlera encore de cette épouvantable situation qui a déjà traumatisé des générations de petits Vaudois souffrant dans leur chair de ne pas avoir les mêmes livres, les mêmes cours et les mêmes heures de récréation que leurs camarades de Frauenfeld, de Meiringen ou de Disentis. Heureusement qu'une légion de fonctionnaires fédéraux armés de rouleaux compresseurs viendra bientôt mettre un terme à cette intolérable diversité.

Les communiqués des agences de presse nous ont récemment appris que le problème était beaucoup plus profond et affectait en réalité toute la vie des enfants. Ainsi les organisations de défense des «droits de l'enfant» – dont le but est de relever d'«importantes lacunes» pour réclamer une loi fédérale et des subventions – ont annoncé avec indignation qu'il existait d'«importantes disparités» entre les cantons en termes de politique de l'enfance. Un juge valaisan (et l'on sait toute la rigueur avec laquelle les Valaisans luttent contre les particularismes locaux...) s'est offusqué de ce que «les enfants de Suisse restent discriminés: ils ne sont pas traités de la même manière selon le canton où ils résident, ce qui est contraire à la Convention de l'ONU». (Mais oui, vous savez

bien: cette fameuse convention que le Conseil fédéral avait signée il y a quelques années en nous affirmant qu'elle n'aurait de toute manière aucune conséquence sur notre ordre juridique...) *Damned*, la Suisse n'est pas la Syrie et si l'ONU nous enjoint maintenant de renverser notre ordre constitutionnel et de supprimer la souveraineté des cantons, alors il faut bien sûr se dépêcher d'obéir!

A quelques heures d'écart (car le virus des différences entre les cantons se répand aussi rapidement que le H5N1), un autre communiqué annonçait que des disparités intercantionales inexplicables avaient été constatées cette fois dans le domaine de l'internement psychiatrique. Une étude approfondie concluait à la nécessité d'une «harmonisation». Uniformiser des quotas de fous? Normaliser la taille des entonnoirs qu'ils portent sur la tête? Vite, une loi fédérale!

Comme on le voit, l'idéal serait donc de créer des cantons ayant les mêmes lois, les mêmes règlements, les mêmes autorités, la même superficie et bien sûr les mêmes armoiries et le même nom. Des cantons avec les mêmes enfants et les mêmes fous. Des cantons qui, dans un équilibre péréquatif parfait, s'enrichiraient mutuellement de différences rigoureusement identiques.

LE RONCHON